CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITOR
BOUCHES-DU-RHÔNE

FORMULAIRE DE SAISINE
DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS LOCAUX

Tous les champs sont à renseigner obligatoirement

▶ IDENTIFICATION DE L'ÉLU

NOM / PRÉNOM .....

COLLECTIVITÉ .....

MANDAT ÉLECTIF.....

COORDONNÉES (TÉL/MAIL).....

▶ MOTIF DE LA SAISINE

La question posée doit obligatoirement être en rapport avec la charte de l'élu local telle que prévue par l'article L 1111-1-1 du CGCT :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

▶ PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE

Le cas échéant, veuillez fournir toutes les pièces nécessaires à l'étude de votre demande.

FAIT À :

LE :

NOM / PRÉNOM :

SIGNATURE

Ce traitement est licite au regard de l'article 6 du règlement général sur la protection des données (RGPD) en ce qu'il est nécessaire au respect d'une obligation légale ou contractuelle à laquelle le responsable de traitement est soumis.
Les données personnelles collectées dans ce formulaire sont strictement nécessaires et proportionnées à l'instruction de la saisine.
Elles sont destinées exclusivement aux personnes habilitées à savoir le référent déontologue ainsi que son personnel assistant, astreints à une obligation de confidentialité et de neutralité. En aucun cas elles ne seront transmises à des tiers sauf demande expresse de votre part.
Délai de conservation des données : les données relatives à une saisine considérée dès son recueil, comme n'entrant pas dans le champ du dispositif, sont détruites sans délai.Lorsque la saisine est recevable, si elle n'est pas suivie d'une procédure judiciaire, les données relatives à cette saisine seront détruites en fin d'année, si le respect du délai de 2 mois est respecté. Dans le cas contraire, elles seront détruites en fin d'année suivante.
Lorsqu'une procédure contentieuse est engagée à l'encontre de la personne mise en cause au titre du dispositif de lanceur d'alerte ou de l'auteur d'une alerte abusive, les données personnelles relatives à l'alerte sont conservées jusqu'au terme de la procédure et expiration des voies de recours.
Conformément aux dispositions du RGPD, vous bénéficiez :
• d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression des informations vous concernant ; • du droit à la limitation d'un traitement vous concernant.
Certains de ces droits peuvent ne pas pouvoir s'exercer dans le cas d'une alerte si le référent déontologue estime nécessaire de saisir le procureur de la république. Ils ne s'appliquent pas non plus sur des documents conservés à des fins archivistiques.
Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant au Centre de gestion des Bouches du Rhône à l'adresse : **deontologue@cdg13.com.** Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice d'un des droits précités. Vous pouvez aussi contacter le Délégué à la protection des données du Centre de gestion à l'adresse suivante : **dpo@cdg13.com**.